

ET SI ON PARLAIT RETRAITE #3

LE PERO,

MAITRISER VOTRE EPARGNE RETRAITE

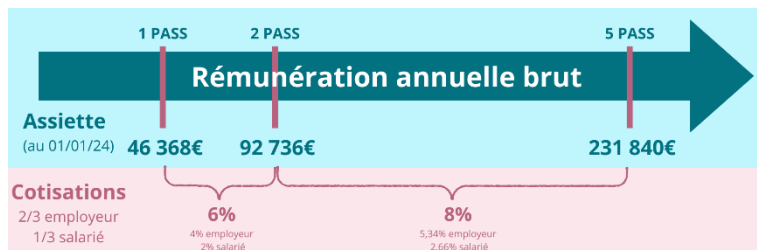
07 novembre 2024

Continuons la série consacrée à la retraite et au PERO, un acquis chez Stellantis fruit des négociations menées par la CFE-CGC et les partenaires sociaux. Notre 3^{ème} épisode va vous aider à mieux comprendre et administrer votre PERO. La CFE-CGC vous détaille les versements et la gestion des fonds.

1. Les Versements au PERO

• Versements Obligatoires

Les versements obligatoires au PERO sont répartis entre l'employeur et le salarié, avec une contribution de 2/3 par l'employeur et de 1/3 par le salarié. Le taux de cotisation est de 6% pour la tranche de rémunération annuelle brute comprise entre 1 et 2 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) et de 8% pour la tranche entre 2 et 5 PASS.

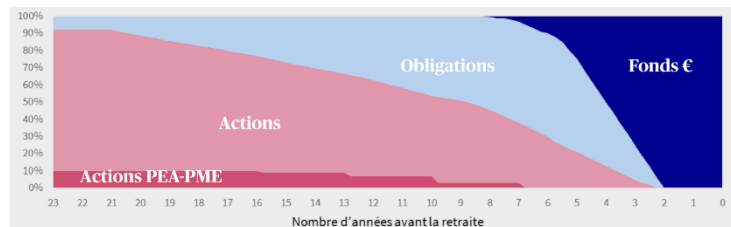


• Monétisation des Jours de Congés

Vous pouvez monétiser jusqu'à 10 jours de congés non pris par an pour alimenter votre PERO. Cette épargne bénéficie d'avantages fiscaux, notamment une exonération partielle des cotisations de sécurité sociale et une imposition avantageuse lors de la sortie pour l'acquisition de la résidence principale.

• Versements Volontaires

Les salariés peuvent également effectuer des versements volontaires, qui sont déductibles des impôts soit à l'entrée soit à la sortie des fonds. A vous de choisir la fiscalité la plus avantageuse pour vous.



Les actions PEA-PME AWF Framlington Europe sont des parts d'un fonds investissant dans des petites entreprises de l'UE

Les actions Assurdix proviennent d'un fond d'investissement qui suit l'indice Euro Stoxx, permettant d'investir dans des grandes entreprises de la zone euro.

Les obligations Epargne Oblig Euro sont des produits d'investissement issus d'obligations d'État de la zone euro, avec rendement stable mais modéré et un risque faible

Les Fonds Euros sont des placements sécurisés en assurance-vie qui garantissent votre capital et offre un rendement annuel.

2. La Gestion des Fonds PERO

• Gestion Pilotée

La gestion pilotée est le mode de gestion par défaut du PERO. Elle consiste à ajuster automatiquement la répartition des investissements en fonction de l'âge du salarié et de l'horizon de placement. Cette méthode permet de maximiser les rendements tout en réduisant les risques à l'approche de la retraite.

• Changement de Mode de Gestion

Il est possible de changer de mode de gestion à tout moment, bien que cela ne soit pas recommandé. La gestion pilotée est généralement bien adaptée aux besoins des salariés, offrant un bon équilibre entre performance et sécurité. Des informations seront proposées aux salariés par Stellantis, notamment les explications d'AXA sur les modes de gestion du PERO. La direction travaille activement sur ce sujet.

• Connexion aux Plateformes

Pour gérer votre PERO, connectez-vous à votre espace personnel sur ere.axa.fr et easyprojets.com. Ces plateformes vous permettent de suivre vos investissements, de modifier vos versements et de consulter vos avantages fiscaux.

Site CFE-CGC
STELLANTIS
Tout ce que vous
voulez savoir sur
la retraite



09.70.80.80.32
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



service.clientsERE@axa.fr

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC.
POUR PLUS DE DETAILS RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN EPISODE !